

## CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

(Article R. 211-21 du code du tourisme)

La commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme certifie que l'opérateur ci-après :

**OFFICE DE TOURISME GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE**  
**3 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE,**  
**32003 AUCH, FRANCE**

représenté par :

Madame JOËLLE MARTIN, PRÉSIDENTE

a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant :

**IM032130001**

à effet du 02/04/2019

La garantie financière est apportée par : APST, 15 AVENUE CARNOT, 75017 PARIS, FRANCE

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : AVIVA ASSURANCES, 13 RUE DU MOULIN BAILLY, 92270 BOIS-COLOMBES, FRANCE

Cette immatriculation est valable jusqu'au 02/04/2022. La demande en vue de son renouvellement devra être adressée à la commission d'immatriculation un mois avant la date d'échéance.

L'opérateur doit informer la commission d'immatriculation de tout changement dans les éléments de son dossier (article R. 211-21 du code du tourisme) :

\* dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée,

\* ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-23 du code du tourisme, publicité sera faite de cette immatriculation dans un délai d'un mois à compter du 02/04/2019 sur le site internet d'Atout France.

Fait à Paris,

Le 02/04/2019

Le Président de la commission d'immatriculation



Michel VENEAU